

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOCAZIONE DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de MAGHREBAIL, Société Anonyme, au capital de 102.532.000,00 dirhams, registre de commerce numéro 31.611, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le :

Mardi 28 AVRIL 2015, A 11 heures
au siège social de MAGHREBAIL
45, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes;
- 2- Examen des Comptes de l'exercice 2014;
- Affectation des résultats ;
- 3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014;
- 4- Fixation des jetons de présence ;
- 5- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJET DE RESOLUTIONS

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et examiné les comptes sociaux du quarante deuxième exercice de la société, approuve l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le bénéfice net de l'exercice 2014 s'établit à 72.376.993,87 dirhams auquel s'ajoute le report à nouveau de 170.462.412,27 dirhams.

Elle décide donc de les affecter selon la répartition suivante :

Dividendes statutaires 5%	5.126.600,00
Super dividendes	46.139.400,00

Le solde de 191.573.406,14 dirhams étant reporté à nouveau.

Le dividende de 50 dirhams par action, arrêté selon les règles statutaires et les propositions du conseil, sera mis en paiement à partir du 10 juillet 2015.

3^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs en fonction au 31 décembre 2014 pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

4^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes Ernst & Young et A. Saaidi & Associés, au titre de l'exercice 2014, sur les conventions réglementées, les approuve dans leur intégralité et sans réserve.

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.200.000,00 dirhams par an le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, conformément à l'article 20 des statuts.

6^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

CONVOCAZIONE DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les Actionnaires de MAGHREBAIL, Société Anonyme, au capital de 102.532.000,00 dirhams, registre de commerce numéro 31.611, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se réunira le :

Mardi 28 AVRIL 2015, à l'issue de l'AGO convoquée à 11h
au siège social de MAGHREBAIL
45, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée ;
- 2- Autorisation d'augmentation du capital social de la Société d'un montant maximum de 250 000 000 dirhams (prime d'émission incluse) par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune à libérer intégralement en espèces et à réaliser en une ou plusieurs fois ;
- 3- Maintien du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au titre de l'augmentation du capital de la société d'un montant maximum de 250 000 000 dirhams (prime d'émission incluse) ;
- 4- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet notamment de fixer les modalités de réalisation de l'augmentation de capital, d'en constater la réalisation définitive et de procéder à la modification corrélative des statuts de la société ;
- 5- Pouvoirs en vue des formalités légales.
- 6- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJET DE RESOLUTIONS

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate :

- qu'elle a été régulièrement convoquée
- qu'elle réunit plus que le quorum de moitié du capital social requis par la loi et par l'article 32 des statuts;
- qu'elle est donc habilitée à délibérer valablement en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire sur les questions portées à son ordre du jour.

En conséquence, l'Assemblée donne décharge de sa convocation régulière au Conseil d'Administration.

2^{ème} Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 11 mars 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide une augmentation du capital d'un montant maximum de 250 millions de DH (prime d'émission incluse) à réaliser en une ou le cas échéant en plusieurs fois, par voie d'émission d'actions nouvelles de numéraire de 100 DH de nominal chacune à souscrire et à libérer en totalité lors de la souscription, selon les conditions ci-après :

1- Droits et jouissance des nouvelles actions :

Elles porteront jouissance du 1er janvier 2015, et seront assimilées aux actions anciennes et conféreront les mêmes droits et obligations que celles pré-existantes.

2- Prix d'émission et libération :

Les actions nouvelles seront émises avec prime d'émission qui sera fixée par le conseil d'Administration et seront à libérer en totalité à la souscription en numéraire.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera ainsi déterminé en tant voulu par le Conseil d'Administration, lequel tiendra compte de plusieurs méthodes d'évaluation dans la détermination du prix (et notamment la méthode du cours moyen pondéré, méthode privilégiée).

3- Exercice du droit préférentiel de souscription :

Les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions sont laissées à la discrétion du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la société et des prescriptions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle que promulguée par le Dahir n° 1-96-124 du 30 Aout 1996, l'augmentation de capital ci-dessus décidée est réservée aux actionnaires actuels de la société qui bénéficieront ainsi, dans les délais prescrits par la loi, d'un droit préférentiel de souscription : à titre irréductible, dans la proportion des actions actuellement détenues par les actionnaires, à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles que ceux-ci indiqueront en sus qu'ils auront souscrit à titre irréductible ; à ces demandes à titre réductible seront attribuées les actions restantes qui n'auraient pas été souscrites par l'exercice des droits à titre irréductible.

La répartition, le cas échéant pourra se réaliser au prorata du nombre des actions anciennes détenues.

Les souscriptions à titre réductible non retenues seront remboursées aux souscripteurs dans les huit jours francs suivant la date de clôture des souscriptions.

L'Assemblée confirme expressément et en tant que de besoin que les actionnaires défaillants n'ayant pas souscrit aux actions nouvelles, et n'ayant donc pas exercé leur droit préférentiel de souscription dans le délai précité de souscription, seront déchus de leurs droits (Le droit préférentiel de souscription, tant à titre irréductible que réductible, doit être exercé pendant le délai de la période de souscription sous peine de déchéance).

Les droits de souscription non exercés seront librement négociables en Bourse.

En outre, l'Assemblée décide que les souscriptions sur lesquelles les versements de libération n'auraient pas été effectués au plus tard à la clôture des souscriptions, pourront être annulés automatiquement sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure.

Par ailleurs, et dans le cas où l'émission ne serait pas couverte au moyen de l'exercice du droit préférentiel de souscription, l'Assemblée autorise le Conseil ou son mandataire à recueillir auprès de qui bon leur semblera et au mieux des intérêts de la société les souscriptions aux actions nouvelles restantes, afin de parvenir à la réalisation de l'augmentation de capital jusqu'à un montant maximum de 250 Millions de dirhams (prime d'émission incluse).

L'assemblée générale confère un pouvoir spécial au Conseil d'Administration, ou à tout mandataire ayant reçu délégation de celui-ci, à l'effet de publier à l'intention des actionnaires un mois au moins avant la date d'ouverture de la souscription pour les aviser, conformément à la loi, de leur droit préférentiel de souscription et des conditions de son exercice, fixer le lieu de souscription et le dépôt des fonds, recueillir les souscriptions effectuées, établir la liste définitive des souscriptions et des versements, faire toutes déclarations et affirmations, signer tous actes et documents, substituer s'il y a lieu et plus généralement remplir toutes les formalités requises par la loi pour arriver à la bonne et complète réalisation de l'augmentation du capital social à hauteur des 250 millions de dirhams prévus (prime d'émission incluse).

4- Pouvoirs

L'Assemblée, confère en outre un pouvoir spécial au Conseil d'Administration, afin d'arrêter toutes dispositions afférentes à l'augmentation de capital ainsi décidée et notamment :

arrêter toutes les conditions d'émission des actions nouvelles, et notamment le prix des actions à émettre (fixation de la prime d'émission) ; faire établir la note d'information relative à l'appel public à l'épargne conformément aux articles 13 et 14 du Dahir n° 1-93-212 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) et la soumettre au visa du Conseil Déontologique des

Valeurs Mobilières;

Fixer les dates définitives et le lieu des souscriptions et celui de dépôt des fonds, recueillir les souscriptions effectuées et en recevoir les versements exigibles, procéder au blocage en banque des fonds recueillis, et effectuer la déclaration de souscription et de versement prévue par la loi ;

Fixer les modalités de réalisation de l'augmentation de capital, procéder à la modification corrélative des statuts en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social, effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ladite augmentation de capital, constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

A cet effet, faire toutes déclarations et affirmations, signer tous actes et documents, substituer s'il y a lieu et plus généralement faire le nécessaire pour la bonne et complète réalisation de l'augmentation du capital dans les conditions ci-dessus ;

Et, généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital et à l'inscription à la cote de la Bourse de Casablanca des actions nouvelles.

5-Limitation de l'augmentation de capital

L'assemblée générale extraordinaire décide que le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant effectivement souscrit

3^{ème} Résolution

Comme suite à la résolution précédente, et sous réserve de la souscription intégrale des actions émises et de la formalisation de la présente augmentation auprès du greffe et du service du registre de commerce du Tribunal, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la société en conséquence.

4^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, avec faculté de substituer, au Conseil d'Administration de la société, afin de procéder à l'accomplissement des formalités afférentes à l'augmentation de capital.

A cet effet, faire toutes déclarations et affirmations, signer tous actes et documents, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire et utile pour l'accomplissement de cette opération.

De même que l'assemblée confie au Conseil d'administration, conformément à l'article 186 de la loi 17-95, tous pouvoirs de ratifier, après réalisation, l'augmentation de capital ci-dessus.

5^{ème} Résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme au présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN ACTIF

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/14	31/12/13
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	107	98
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
. A vue		
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	24 748	23 237
. Crédits à la consommation	542	521
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	2 472	2 715
. Autres crédits	21 734	20 001
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	119 176	70 386
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	27
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	17 534	17 534
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	9 740 855	9 026 922
11.Immobilisations incorporelles	2 781	1 322
12.Immobilisations corporelles	7 139	5 271
Total de l'Actif	9 912 340	9 144 797

HORS BILAN

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/14	31/12/13
ENGAGEMENTS DONNES	986 563	873 302
1. Engag. de financement donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	49 609	9 411
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	936 954	863 892
3. Engag. de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 994 724	2 134 203
7. Engag. de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	700 000	1 300 000
8. Engag. de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 294 724	834 203
9. Engag. de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de dirhams

	31/12/14	31/12/13
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	2 822 204	2 771 353
1. Intérêts et produits assimilés sur opérat° avec les établissements de crédit		
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	797	590
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	13	
4. Produits sur titres de propriété	1 142	1 870
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail	2 820 252	2 768 892
6. Commissions sur prestations de service		
7. Autres produits		
II. CHARGES D'EXPLOITATION	2 582 413	2 516 165
8. Intérêts et charges assimilés sur opérat° avec les établissements de crédit	212 252	140 481
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	169 942	224 055
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail	2 197 831	2 148 453
12. Autres charges bancaires	2 387	3 176
III. PRODUIT NET	239 791	255 188
13. Produits d'exploitation non bancaire	2 019	3 816
14. Charges d'exploitation non bancaire	1 029	1 836
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	64 857	61 704
15. Charges de personnel	28 938	28 468
16. Impôts et taxes	651	638
17. Charges externes	32 777	30 040
18. Autres charges générales d'exploitation	843	776
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles	1 648	1 781
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	87 746	99 198
20. Dotations aux provisions pour créances en souffrance	85 746	85 579
21. Pertes sur créances irrécouvrables		1 620
22. Autres dotations aux provisions	2 000	12 000
VI. REPRIS DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	26 417	18 437
23. Reprises de provisions pour créances en souffrance	26 417	18 437
24. Récupérations sur créances amorties		
25. Autres reprises de provisions		
VII. RESULTAT COURANT	114 597	114 703
26. Produits non courants	5 272	3 324
27. Charges non courantes	1 139	2 954
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	118 729	115 074
28. Impôts sur les résultats	46 352	48 389
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	72 377	66 685
TOTAL PRODUITS	2 855 912	2 796 930
TOTAL CHARGES	2 783 535	2 730 245
RESULTAT NET	72 377	66 685

BILAN PASSIF

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/14	31/12/13
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 043 494	3 925 600
. A vue	764 106	509 809
. A terme	5 279 388	3 415 791
3. Dépôts de la clientèle	162 081	112 121
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	162 081	112 121
. Autres comptes créditeurs		
4. Titres de créance émis	2 942 610	4 407 273
. Titres de créance négociables	1 077 012	1 929 069
. Emprunts obligataires	1 865 598	2 478 204
. Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	192 854	151 614
6. Provisions pour risques et charges	22 500	20 500
7. Provisions réglementées		
8. Subvent°, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	203 429	203 429
12. Capital	102 532	102 532
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	170 462	155 044
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	72 377	66 685
Total du Passif	9 912 340	9 144 797

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de dirhams

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/14	31/12/13
1.+ Intérêts et produits assimilés	810	590
2.- Intérêts et charges assimilés	382 194	364 536
MARGE D'INTERET	-381 384	-363 946
3.+ Produits sur immobilisations en crédit-bail	2 820 252	2 768 892
4.- Charges sur immobilisations en crédit-bail (*)	2 197 831	2 148 453
Résultat des opérations de crédit-bail	622 421	620 439
5.+ Commissions perçues		
6.- Commissions servies	2 275	3 093
Marge sur commissions	-2 275	-3 093
7. ± Résultat des opérations sur titres de transaction		
8. ± Résultat des opérations sur titres de placement		
9. ± Résultat des opérations de change		
10. ± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
11.+ Divers autres produits bancaires	1 142	1 870
12.- Diverses autres charges bancaires	112	83
PRODUIT NET	239 791	255 188
13. ± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14.+ Autres produits d'exploitation	2 019	3 816
15.- Autres charges d'exploitation	1 029	1 836
16.- Charges générales d'exploitation	64 857	61 704
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	175 925	195 464
17. ± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-59 328	-68 761
18. ± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-2 000	-12 000
RESULTAT COURANT	114 597	114 703
RESULTAT NON COURANT	4 133	371
19.- Impôts sur les résultats	46 352	48 389
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	72 377	66 685

(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	31/12/14	31/12/13
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	72 377	66 685
20.+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (*)	1 648	1 781
21.+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immob. financières		
22.+ Dotations aux provisions pour risques généraux		
23.+ Dotations aux provisions réglementées		
24.+ Dotations non courantes		
25.- Reprises de provisions		
26.- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
27.+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28.- Plus-values de cession des immobilisations financières		
29.+ Moins-values de cession des immobilisations financières		
30.- Reprises de subventions d'investissement reçues	74 025	68 465
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	74 025	68 465
31.- Bénéfices distribués	51 266	51 266
± AUTOFINANCEMENT	22 759	17 199

(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations à usage société

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de dirhams

	31/12/14	31/12/13
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	3 029 848	2 949 680
2. (+) Récupérations sur créances amorties		
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 019	3 816
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	384 582	367 712
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	1 029	1 836
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	64 348	62 877
7. (-) Impôts sur les résultats versés	46 352	48 389
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	2 535 557	2 472 682
Variation de :		
8. (+-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 511	7 608
9. (+-) Créances sur la clientèle	27	17 655
10. (+-) Titres de transaction et de placement	-48 790	31 901
11. (+-) Autres actifs	-3 174 606	-2 839 961
12. (+-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-115 366	-71 200
Dont variation des créances en souffrance	1 863 422	1 791 850
13. (+-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	49 960	41 926
14. (+-) Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	-1 464 663	-1 286 366
15. (+-) Titres de créance émis	41 241	41 583
16. (+-) Autres passifs		
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 734 921	-2 193 804
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-199 364	278 878
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières		
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 975	917
21. (+) Intérêts perçus	1 142	1 870
22. (+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-3 833	953
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. (+) Emission de dettes subordonnées		
25. (+) Emission d'actions		
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. (-) Intérêts versés	51 266	51 266
28. (-) Dividendes versés		
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-51 266	-51 266
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-254 463	228 565
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-505 378	-733 943
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-759 841	-505 378

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	107				107	98
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	107				107	98

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées				13 393	13 393		171 354	21 368	1 142
ORE	Promotion Immobilière	1 000	99,60%	3 287	3 287	31/12/13	2 922	157	
LOCASOM	Location	83 043	6,74%	10 106	10 106	31/12/13	168 432	21 211	1 142
Autres titres de participation				4 141	4 141		496 462	71 101	
Assaf Chabi	Crédit à la consommation	177 000	2,57%	4 141	4 141	31/12/13	496 462	71 101	
TOTAL				17 534	17 534		667 816	92 469	1 142

CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de dirhams

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION (AU PERSONNEL)						

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

En milliers de dirhams										
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Rapports de provisions		Cumul des provisions
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	15 719 388	3 923 988	2 699 011	16 944 366	2 177 228	6 654 059	99 861	26 417	549 452	9 740 855
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	9 839 331	2 639 824	2 176 251	10 303 904	1 619 108	4 872 749	14 115		90 285	5 430 890
- Crédit-bail mobilier en cours	451 983	455 933	295 399	612 516						612 516
- Crédit-bail mobilier tout	8 827 447	1 947 866	1 834 917	9 949 496	1 619 108	4 177 942	14 115		90 285	4 818 374
- Crédit-bail mobilier non tout après réalisation	659 901	227 035	46 035	840 900		694 808				55 808
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	5 157 276	1 067 146	412 118	6 636 530	358 120	1 781 309				4 855 101
- Crédit-bail immobilier en cours	486 614	422 140	61 732	949 486						949 486
- Crédit-bail immobilier tout	4 302 911	590 432	348 953	5 241 296	358 120	1 604 471				3 905 815
- Crédit-bail immobilier non tout après réalisation	367 751	54 574	1 533	423 758		176 838				243 920
LOYERS COURUS A RECEVOIR	12 707	29 178	12 707	29 178						29 178
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	65 476	93 809	69 412	99 873						99 873
CREANCES EN SOUFFRANCE	544 598	103 022	37 523	619 098			85 746	26 417	459 167	159 930
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	15 719 388	3 923 988	2 699 011	16 944 366	2 177 228	6 654 059	99 861	26 417	549 452	9 740 855

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

En milliers de dirhams							
DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		759 947				759 947	505 476
VALEURS DONNEES EN PENSION							
- au jour le jour							
- à terme							
EMPRUNTS DE TRESORERIE							
- au jour le jour							
- à terme							
EMPRUNTS FINANCIERS		5 266 393				5 266 393	3 403 894
AUTRES DETTES							
INTERETS COURUS A PAYER		17 154				17 154	16 231
TOTAL		6 043 494				6 043 494	3 925 600

ETAT DES TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de dirhams					
NATURE DU TITRE DE CREANCE	Montant du prêt	Date du prêt	Durée du prêt (en mois)	Taux d'intérêts	Observations
BONS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	300 000	mars-2011	48 mois	4,47%	Contrats de domiciliation et de service financier du 16 novembre 1999 et du 30 mai 2001 avec la BMCE BANK
BONS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	302 000	mai-2011	48 mois	4,45%	
BONS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	240 000	juin-2011	48 mois	4,43%	
BONS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	155 000	avr-2012	36 mois	4,40%	
BONS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	50 000	avr-2012	36 mois	4,40%	
TOTAL	1 047 000				

PROVISIONS

En milliers de dirhams					
PROVISIONS	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2014
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	399 839	85 746	26 417		459 167
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle					
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	399 839	85 746	26 417		459 167
immobilisations en crédit-bail et en location (1)					
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	20 500	2 000			22 500
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	20 500	2 000			22 500
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	420 339	87 746	26 417		481 667

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de dirhams									
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice		Montant des amortissements sur immobilisations sorties
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 880	2 043		14 923	11 558	584		12 142	2 781
- Droit au bail				1 000					1 000
- Immobilisations en recherche et développement	12 880	393		13 274	11 558	584		12 142	1 131
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation		649		649					649
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 286	2 932		23 219	15 015	1 064		16 079	7 139
- Immeubles d'exploitation	4 362	4 362		8 724	783	218		1 001	3 361
- Terrain d'exploitation				4 362					4 362
- Immeubles d'exploitation: Bureaux									
- Immeubles d'exploitation: Logements de fonction									
- Mobilier et matériel d'exploitation	12 659	1 573		14 233	11 639	573		12 212	2 021
- Mobilier de bureau d'exploitation	4 330	151		4 481	4 094	96		4 190	291
- Matériel de bureau d'exploitation									
- Matériel informatique	8 329	1 423		9 752	7 545	477		8 022	1 730
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation									
- Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	3 265	1 359		4 623	2 593	273		2 867	1 757
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
- Terrain hors exploitation									
- Immeubles hors exploitation									
- Mobiliers et matériels hors exploitation									
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	33 167	4 975		38 142	1 648			28 222	9 920

DEPOTS DE LA CLIELE

En milliers de dirhams						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
DEPOTS DE GARANTIE						
- Dépôts de garantie pour ouvertures de crédit documentaire						
- Dépôts de garantie pour autres engagements par signature						
- Dépôts de garantie pour location de coffres forts						
- Retenues de garantie						
- Dépôts de garantie sur opérations de crédit-bail et de location			61 021		61 021	56 812
- Autres dépôts de garantie						
- Intérêts courus à payer			3 315		3 315	2 811
TOTAL			64 337		64 337	59 623

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de dirhams		
Passif	31/12/14	31/12/13
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
Instruments optionnels de taux d'intérêts vendus		
Instruments optionnels de cours de change vendus		
Instruments optionnels sur actions et indices boursiers vendus		
Autres instruments optionnels vendus		
CREDITEURS DIVERS	179 380	132 479
Sommes dues à l'Etat	113 838	117 206
Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 189	550
Sommes diverses dues au personnel	3 443	3 329
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés		
Dividendes à payer		
Versements reçus sur augmentation de capital		
Comptes courants d'associés créditeurs		
Autres sommes dues aux actionnaires et associés		
Fournisseurs de biens et services	60 909	11 393
Divers autres créditeurs		
Dépôts de garantie reçus sur opérations de marché		
Coupons sur titres de créance émis à payer		
Titres émis amortis et non encore remboursés		
Divers autres créditeurs		
COMPTES DE REGULARISATION	13 475	19 135
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		
Contrepartie du résultat de change de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan		
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Écarts de conversion sur devises non cotées		
Écarts de conversion sur devises avec garantie de change		
Écarts sur ventes de titres avec faculté de rachat ou de reprise		
Écarts de conversion sur autres devises		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées		
Gains à étaler sur opérations de couverture dénouées		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	9 438	13 177
Charges à payer	6 805	10 871
Produits constatés d'avance	2 633	2 306
Autres comptes de régularisation	4 036	5 958
Total-Passif	192 854	151 614

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCES ET PROVISIONS

En milliers de dirhams		
	31/12/14	31/12/13
Créances Pré-douteuses	20 631	32 778
Créances Douteuses	22 015	17 554
Créances Compromises	567 447	494 266
Total créances en souffrance	610 093	544 598
PROVISIONS	459 167	399 839
Taux de couverture	89,35%	87,36%

CAPITAUX PROPRES

En milliers de dirhams				
CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2013	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2014
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	10 253			10 253
Autres réserves	128 236			128 236
Primes d'émission, de fusion et d'apport	64 940			64 940
Capital	102 532			102 532
Capital appelé	102 532			102 532
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires, Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	155 044		15 419	170 462
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		66 685	72 377	72 377
Résultat net de l'exercice (+/-)		66 685	72 377	72 377
Total	527 690	-66 685	87 796	548 801

N.B. : Nombre d'actions total = 1 025 320 action d'une valeur nominale de 100,00 dh chacune

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIES

En milliers de dirhams			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques	276 675	- Immob. données en crédit-bail	276 675
Autres valeurs et sûretés réelles	157 767	- Immob. données en crédit-bail	157 767
TOTAL	434 442		434 442

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC)

A- Principes et méthodes comptables

Contrats de crédit-bail : La durée d'un contrat de crédit-bail est composée de deux périodes. La première, irrévocable, varie selon la nature du bien entre 24 et 120 mois après laquelle le locataire peut, soit racheter le bien au prix de la valeur résiduelle fixée dans le contrat, soit le rendre à la société de crédit-bail, soit renouveler le contrat pour une 2ème période de 3 ans .

Au cours de la première période du contrat, les redevances sont généralement mensuelles; elles sont annuelles pour la seconde.

Les redevances sont basées sur le prix de revient hors taxes de l'immobilisation majoré des frais financiers et d'une marge bénéficiaire pour la société. Les taxes, assurances, frais d'entretien et réparation des biens sont à la charge des locataires.

A1- Principales méthodes d'évaluation spécifiques de l'entreprise

A.1.1 Immobilisations en non valeur

Il s'agit de frais d'augmentation de capital amortis sur 5 ans.

A.1.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations en leasing: Les opérations de leasing sont considérées par la société comme des contrats de location-exploitation, c'est-à-dire qu'elle enregistre dans ses livres le coût de l'actif donné en location et prend en charge les amortissements correspondants.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors taxes et sont amorties selon l'usage des sociétés de financement sur la durée du contrat de crédit-bail.

Immobilisations exploitées par la société : Ces immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisation.

Provisions pour créances en souffrance : La provision pour créances en souffrance est faite conformément aux dispositions de la circulaire 19G de Bank Al-Maghrib .

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) : 31 Décembre 2014

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 9 Mars 2014

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
. Favorables	NEANT
. Défavorables	NEANT

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Aux actionnaires de la Société
MAGHREBAIL S.A.
45, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

RESUME DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société **MAGHREBAIL S.A.**, comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 548 800 712,94 dont un bénéfice net de l'exercice de MAD 72 376 993,87.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société **MAGHREBAIL S.A.** au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 11 mars 2015

A. SAAIDI & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Nawfal AMAR
Associé

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Associés
Badhir FAZI
Associé